

COVID-19 UPDATE

Accessing financial benefits and support during the COVID-19 outbreak

**All Indigenous people have access to these financial benefits
First Nations, Inuit, Métis, regardless of where they reside**

IMPORTANT

Everyone is encouraged to file their 2018 and 2019 income tax returns to ensure they receive the benefits and credits to which they are entitled. To access some of the benefits below, a tax return must be filed.

Support for individuals and families

Increasing the Canada Child Benefit (must have filed your 2018 tax return)

- If you already receive the Canada Child Benefit payment and have an eligible child under your care in May 2020, you will have received up to \$300 more per child in addition to your regular payment.
- **No need to re-apply.**
- To apply, click [here](#) or call 1-800-387-1193; or, for Yukon, Northwest Territories and Nunavut: 1-866-426-1527.

Special Goods and Services Tax Credit top-up payment (must have filed your 2018 tax return)

- A one-time special Goods and Services Tax (GST) credit payment for low- and modest-income families was issued on April 9, 2020.
- The average additional payment is close to \$400 for single individuals and close to \$600 for couples.
- **There is no need to apply for this payment. If you are eligible, you are enrolled automatically when you file your income tax return.**

Extra time to file 2019 income tax returns

- For individuals, the tax return filing due date has been extended until June 1, 2020.



- When you file in your income tax return, if you owe money, payment will only be due September 1, 2020, and will not incur interest or penalties.

Extending benefit payments

- Eligible Canadians who are presently receiving the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax (GST/HST) Credit and/or Canada Child Benefit payments will continue to receive these payments until the end of September 2020.
- If the 2019 tax return is not assessed on time, and to allow time to calculate benefits and/or credits for the July to September 2020 payments, payment amounts will be based on information from 2018 tax returns.

Free Virtual tax clinics

- Community organizations will be hosting free virtual tax clinics in the coming weeks.
- Volunteers may be able to do taxes for free, by videoconference or phone, through the Community Volunteer Income Tax Program and the Income Tax Assistance – Volunteer Program in Quebec.
- [Find a free virtual tax clinic](#) in your area.

Mortgage support

- Canadian banks have committed to work with their customers on a case-by-case basis to find solutions to help them manage hardships caused by COVID-19.
- If that is your situation, **contact your financial institution** to ask about flexibility for a mortgage deferral.
- If a lender approves a payment deferral on a Ministerial Loan Guarantee, no extra approval from Indigenous Services Canada is needed, unless the terms and conditions of the payment deferral exceed the existing Ministerial Loan Guarantee.

Temporary wage top-up for low-income essential workers

- All provinces and territories have confirmed, or are in the process of confirming, plans to cost share wage top-ups for their essential workers.
- The Government of Canada will provide up to \$3 billion in federal support to increase the wages of low-income essential workers. Each province or territory will determine which workers would be eligible for support, and how much support they will receive.

Support for people facing unemployment, who are sick, quarantined, impacted by self-isolation or are unable to work

The Canada Emergency Response Benefit

- This temporary income support provides a taxable benefit of \$2,000 a month for up to 4 months.
- If you are sick, quarantined or have been directed to self-isolate, you do not need a medical certificate to access this benefit.
- Click [here](#) for more information and to apply.

Employment Insurance

- If you became eligible for Employment Insurance regular or sick benefits prior to March 15th, you will receive the Employment Insurance benefits. You do not get to choose to receive the Canada Emergency Response Benefit.
- If you became eligible for Employment Insurance regular or sickness benefits March 15th onward, you will receive the Canada Emergency Response Benefit.

If you require assistance accessing services, please complete an online request. A Service Canada officer will contact you within 2 business days.

Canada.ca/service-canada-e-service



If you do not have access to a computer or need more support, you can get help by calling the Service Canada Outreach Support Centre for your region:

Western Region: 1-877-631-2657

Ontario Region: 1-877-355-2657

Quebec Region: 1-877-760-2657

Atlantic Region: 1-877-464-2657

Support for Indigenous communities and people who are vulnerable

The Indigenous Community Support Fund

- The [Indigenous Community Support Fund](#) provides \$305 million to help Indigenous communities prevent, prepare and respond to coronavirus disease 2019 (COVID-19).
- This funding will help Indigenous communities to address their unique priorities and needs such as support for Elders, food insecurity, educational and other support for children, mental health assistance and emergency response services.
- Through this fund, \$290 million has been allocated to First Nations, Inuit and Métis communities. The remaining \$15 million was allocated to regional and urban Indigenous organizations supporting their members living away from their communities. A call for proposals was held for the regional and urban Indigenous organizations fund.
- On May 21, 2020, the Government of Canada committed an additional \$75 million in new funding for Indigenous organizations providing services to First Nations living off reserve and Inuit and Métis living in urban centres.
- Indigenous Services Canada will be working with partners to confirm how this additional \$75 million will be disbursed. We expect this funding will start rolling out in the coming weeks.

Support for charities and non-profit organizations

- The [Emergency Community Support Fund](#) will provide \$350 million to support vulnerable Canadians through charities and non-profit organizations that deliver essential service to those in need
- This funding will be provided through national organizations that have the ability to get funds quickly to local organizations that serve vulnerable populations.
- More information on how and when to apply can be found on the websites of [United Way](#), [Centraide Canada](#), [Canadian Red Cross](#) and [Community Foundations of Canada](#).

Enhancing the Reaching Home initiative

- To support people across Canada experiencing homelessness during the COVID-19 outbreak by providing \$157.5 million to the Reaching Home initiative.
- This support can help address needs such as purchasing beds and physical barriers for social distancing and securing accommodation to reduce overcrowding in shelters.
- Shelters and other non-profit organizations can apply for funding [here](#).

Support for women's shelters and sexual assault centres

- Up to \$50 million will be provided to women's shelters and sexual assault centres across Canada to help with their capacity to manage or prevent an outbreak in their facilities.

- This funding includes up to \$10M to be provided to Indigenous Service Canada's existing network of 46 emergency shelters on reserve and in Yukon to support Indigenous women and children fleeing violence.
- An additional \$44.8 million over 5 years has been allocated to build 12 new shelters, which will bring the total number of program-funded shelters to 58. This investment will help protect and support Indigenous women and girls experiencing and fleeing violence.
- The Government of Canada will also provide \$40.8 million to support operational costs for these new shelters over the first five years, and \$10.2 million annually ongoing.
- A further \$1 million a year ongoing has been announced, starting this year, to support engagement with Métis leaders and service providers on shelter provision and community-led violence prevention projects for Métis women, girls, and LGBTQ and two-spirit people.

Support for First Nations and Inuit health

- Funding requests for community public health needs in First Nations and Inuit communities can be submitted to First Nations and Inuit Health Branch offices in each of the regions (in British Columbia, through the First Nations Health Authority).
- Funding applications can be for measures including but not limited to:
 - Identified needs to update and/or activate pandemic plans
 - Public health and primary health care capacity to respond to the COVID-19 outbreak
 - Align response efforts with evidence
 - Address immediate needs in the short term
- A [community guide](#) has been developed to assist First Nations with accessing these funds and regular discussions are occurring with the Inuit Public Health Task Group (comprised of Inuit representational organizations, federal and provincial and territorial governments).

Support for Emergency Management on reserve

- First Nation communities on reserve may need emergency assistance services that can be provided through the [Emergency Management Assistance Program \(EMAP\)](#).
- At this time, EMAP assistance is dedicated to ensure the immediate health and safety response of First Nations related to COVID-19, in addition to other expenses that would typically be supported by the EMAP.

Support for On-reserve Income Assistance

- The Government of Canada is investing \$270 million to supplement the [On-Reserve Income Assistance Program](#) to address increased demand on the program, which will help individuals and families meet their essential living expenses. It will also help hire additional staff to better serve First Nations communities and connect individuals to other government programs.

Support for seniors

Reduced minimum withdrawals for Registered Retirement Income Funds

- The required minimum withdrawals from Registered Retirement Income Funds were reduced by 25% for 2020.

One-time payment for seniors eligible for Old Age Security and Guaranteed Income Supplement (tax-free)

- The Government of Canada is providing additional financial support of \$2.5 billion for a one-time tax-free payment of \$300 for seniors eligible for the Old Age Security (OAS) and an additional \$200 for seniors eligible for the Guaranteed Income Supplement (GIS). This measure would give a total of \$500 to individuals who are eligible to receive both the OAS and the GIS, and would help them cover increased costs caused by COVID-19.
- The Government of Canada is also temporarily extending GIS and Allowance payments if seniors' 2019 income information has not been assessed. This will ensure that the most vulnerable seniors continue to receive their benefits when they need them most. To avoid an interruption in benefits, seniors are encouraged to submit their 2019 income information as soon as possible and no later than October 1, 2020.

Additional Investments through the New Horizons for Seniors Program

- The Government of Canada will invest an additional \$20 million through the New Horizons for Seniors Program to fund projects that support seniors affected by the pandemic.
- Organizations that had received funding through the 2019-2020 Call for Proposals were given the flexibility to use their funding to provide immediate and essential services to seniors impacted by COVID-19. Funded organizations not able to provide their project's services during to the pandemic will have up to two years to finish their projects.
- The Government of Canada also announced an investment of \$9 million in funding to the United Way Centraide Canada to work with communities in each province and territory to support isolated, vulnerable seniors. Funding to the United Way Centraide Canada will be channeled through its regional and local partners to community-based charities and non-profit organizations working with Canadian seniors. Projects will provide practical services to Canadian seniors, such as delivering groceries, medications and other needed items, or calling them to assess their needs and connect them to community supports.

Support for students and recent graduates

Canada Emergency Student Benefit

- The Canada Emergency Student Benefit (CESB) provides financial support to post-secondary students, and recent post-secondary and high school graduates who are unable to find work due to COVID-19 or are currently working, but making less than \$1,000 (before taxes) during the 4-week period applied for.
- It provides \$1,250 every four weeks for eligible students or \$2,000 every four weeks for eligible students with disabilities or those with children under 12 or other dependants.
- It is available from May 10 until August 29, 2020. Applications will be accepted until September 30, 2020.
- The CESB is available to:
 - students who are enrolled in a post-secondary education program leading to a degree, diploma, or certificate, at any time between December 1, 2019 and August 31, 2020; or
 - students who completed or ended their post-secondary studies in December 2019 or later; or
 - students who graduated or are expected to graduate from secondary school in 2020 (or received an equivalent qualification) and have applied for enrollment in a post-secondary educational program scheduled to begin before February 1, 2021.
- Students or recent graduates receiving the Canada Emergency Response Benefit (CERB) or Employment Insurance (EI) are not eligible.
- If you do not have an existing profile with the Canada Revenue Agency (CRA), you must call 1-800-959-8281 to register your Social Insurance Number (SIN) before you can apply for the CESB.
- Students who are eligible for the CESB must reapply for it every four weeks. Click [here](#) to apply.

Post-Secondary Education for First Nations, Inuit and Métis Nation students

- The Government of Canada is allocating an additional \$75.2M to the Post-Secondary Student Support Program for First Nations, Inuit, and Métis Nation students pursuing post-secondary education.
- To determine your eligibility:
 - First Nations students: contact your band council office or the organization that administers the Post-Secondary Student Support Program.
 - Inuit students: contact your respective Inuit land-claim organization.
 - Métis Nation students: contact your respective Governing Member.

Canada Student Loans Program

- Under the Canada Student Loans Program, current post-secondary students and new students starting post-secondary education will have access to the following supports in 2020-21, starting with the fall session:
 - the amount of Canada Student Grants (CSG) will be doubled for full- and part-time students, students with a permanent disability and for students with dependents (children under 12);
 - expected student and spousal contributions will be exempted from the calculation of a student's financial need, which means more students will qualify for financial support; and
 - the cap on Canada Student Loans will be increased from \$210 to \$350 per week of study.

A pause on the repayment of Canada Student Loans

- Starting March 30, 2020, repayments of Canada Student Loans are paused for six months for all borrowers. No payment will be required and no interest will be charged on outstanding loans during this time.
- The repayment pause will happen automatically, and students do not need to apply.
- Information on Canada Student Grants and Loans is available on www.Canada.ca/student-financial-assistance.

Support for Indigenous businesses

There are additional measures to support businesses, including specific supports for Indigenous businesses. These include support to avoid layoffs, access to credit, and more. Visit the Government of Canada's [COVID-19 Economic Response Plan](#) for details.

For more information, visit the Government of Canada's

[COVID-19 Economic Response Plan](#)



Le point sur la COVID-19

Aide financière et mesures de soutien pendant l'écllosion de COVID-19

**Tous les Autochtones y ont accès
Premières Nations, Inuits, Métis, peu importe le lieu de résidence**

IMPORTANT

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous encourageons à remplir votre déclaration de revenus de 2018 et 2019 pour vous assurer d'obtenir les prestations et crédits auxquels vous avez droit. Pour pouvoir bénéficier de certaines prestations, vous devez faire votre déclaration.

Soutien aux particuliers et aux familles

Hausse des montants de l'Allocation canadienne pour enfants (il faut avoir rempli sa déclaration de revenus de 2018)

- Si vous recevez déjà l'Allocation canadienne pour enfants et avez la garde d'un enfant admissible, en mai 2020, vous recevrez jusqu'à 300 \$ de plus par enfant, en plus de la prestation habituelle.
- **Vous n'avez pas à présenter de nouvelle demande.**
- Pour faire une demande, cliquez [ici](#) ou téléphonez au 1-800-387-1193. Pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, téléphonez au 1-866-426-1527.

Paiement spécial du crédit pour la taxe sur les produits et services (il faut avoir rempli sa déclaration de revenus de 2018)

- Un versement unique supplémentaire du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) a été versé le 9 avril 2020 aux familles à revenu faible ou modeste.
- La prestation additionnelle moyenne est de près de 400 \$ pour les personnes seules et de 600 \$ pour les couples.
- **Il n'est pas nécessaire de présenter une demande. Les personnes admissibles au paiement sont automatiquement inscrites après avoir rempli leur déclaration de revenus.**

Délai supplémentaire pour produire la déclaration de revenus de 2019

- Les particuliers ont jusqu'au 1^{er} juin 2020 pour produire leur déclaration de revenus.
- Si vous devez payer de l'impôt, vous aurez jusqu'au 31 août 2020 pour le payer, et ce, sans intérêts ni pénalités.

Prolongation des paiements de prestations

- Les Canadiens admissibles qui bénéficient actuellement du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) ou de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) continueront de recevoir ces versements jusqu'à la fin septembre 2020.
- Si la déclaration de 2019 n'a pas fait l'objet d'une cotisation, et pour accorder plus de temps pour calculer les prestations et les crédits pour les versements de juillet à septembre 2020, les montants des versements seront calculés en fonction des renseignements tirés des déclarations de revenus de 2018.

Comptoirs d'impôts virtuels gratuits

- Des organismes communautaires tiendront des comptoirs d'impôt virtuels gratuits au cours des prochaines semaines.
- Des bénévoles peuvent remplir les déclarations de revenus gratuitement, par vidéoconférence ou par téléphone, dans le cadre du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) et du Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles au Québec.
- [Trouvez un comptoir d'impôts virtuel gratuit](#) dans votre région.

Soutien hypothécaire

- Les banques canadiennes se sont engagées à collaborer avec leurs clients, selon le principe du cas par cas, pour trouver des solutions qui les aideront à gérer les difficultés découlant de la COVID-19.
- Si c'est votre cas, **communiquez avec votre institution financière** au sujet de la possibilité d'un report hypothécaire.
- Si un créancier approuve un report de paiement sur une garantie d'emprunt ministérielle, aucune approbation supplémentaire de SAC n'est nécessaire, sauf si les dispositions du report de paiement dépassent la garantie d'emprunt ministérielle existante.

Complément salarial temporaire pour les travailleurs essentiels à faible revenu

- Les provinces et les territoires ont tous présenté, ou sont en voie de présenter, un plan de partage des coûts en vue de bonifier les salaires de leurs travailleurs essentiels.

- Le gouvernement du Canada fournira un soutien pouvant atteindre trois milliards de dollars afin d'augmenter le salaire des travailleurs essentiels à faible revenu. Chaque province ou territoire déterminera quels travailleurs seront admissibles à l'aide et quel en sera le montant.

Soutien aux personnes malades, en quarantaine, touchées par les mesures d'isolement ou qui sont sans emploi ou ne peuvent pas travailler

Prestation canadienne d'urgence

- Ce soutien temporaire du revenu prévoit une prestation imposable de 2 000 \$ par mois pour une durée maximale de 4 mois.
- Si vous êtes malade, en quarantaine ou si l'on vous a demandé de vous isoler, vous n'êtes pas obligé de fournir un certificat médical pour avoir droit à cette prestation.
- Cliquez [ici](#) pour obtenir de plus amples renseignements et soumettre une demande.

Assurance-emploi

- Si vous êtes devenu admissible aux prestations régulières ou de maladie de l'assurance-emploi avant le 15 mars, vous recevrez les prestations d'assurance-emploi. Vous n'aurez pas droit à la Prestation canadienne d'urgence.
- Si vous êtes devenu admissible aux prestations régulières ou de maladie de l'assurance-emploi le 15 mars ou après, vous aurez droit à la Prestation canadienne d'urgence.

Si vous avez besoin d'aide pour accéder aux services, veuillez remplir une demande en ligne. Un agent de Service Canada communiquera avec vous d'ici deux jours ouvrables.

Canada.ca/service-canada-services-electroniques



Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou si vous avez besoin d'un soutien supplémentaire, vous pouvez obtenir de l'aide en appelant le Centre de services mobiles de Service Canada de votre région :

Région de l'Ouest : 1-877-631-2657
Région de l'Ontario : 1-877-355-2657
Région du Québec : 1-877-760-2657
Région de l'Atlantique : 1-877-464-2657

Soutien aux communautés autochtones et aux personnes les plus vulnérables

Fonds de soutien aux communautés autochtones

- Le [Fonds de soutien aux communautés autochtones](#), de 305 millions de dollars, sert à aider les communautés autochtones à prévenir la maladie à coronavirus (COVID-19), à s'y préparer et à y réagir.
- Ce financement permettra aux communautés autochtones de tenir compte de leurs priorités et besoins particuliers : soutien aux aînés, lutte contre l'insécurité alimentaire, soutien à l'enfance (notamment en éducation), aide en santé mentale et services d'intervention d'urgence.
- De cette somme, 290 millions de dollars ont été alloués aux communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Les 15 millions de dollars restants ont été mis à la disposition des organisations autochtones régionales ou en milieu urbain, qui soutiennent leurs membres vivant à l'extérieur de la communauté, et aux organisations régionales. Un appel de propositions a été tenu pour les fonds réservés aux organisations autochtones régionales ou en milieu urbain.
- Le 21 mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé 75 millions de dollars en nouveau financement destiné aux organisations autochtones qui offrent des services aux Autochtones vivant dans les centres urbains et hors réserve.
- Services aux Autochtones Canada travaillera avec ses partenaires pour confirmer la manière dont ces 75 millions de dollars supplémentaires seront déboursés. Nous prévoyons que ce financement commencera à être mis en œuvre dans les prochaines semaines.

Soutien aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif

- Le [Fonds d'urgence pour l'appui communautaire](#) fournira 350 millions de dollars pour soutenir les Canadiens vulnérables grâce aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif qui fournissent des services essentiels aux personnes dans le besoin.
- Ce financement sera versé à des organismes nationaux qui ont la capacité d'acheminer rapidement les fonds aux organismes locaux qui servent les populations vulnérables.
- De plus amples renseignements sur la façon de présenter une demande et les délais connexes se trouvent sur les sites Web suivants : [Centraide United Way Canada](#), [Croix-Rouge canadienne](#) et [Fondations communautaires du Canada](#).

Amélioration de l'initiative Vers un chez-soi

- Pour aider les personnes sans-abri du Canada pendant l'écllosion de COVID-19, le gouvernement verse 157,5 millions de dollars à l'initiative Vers un chez-soi.
- Ce financement permettra de répondre à divers besoins, comme l'achat de lits et d'obstacles physiques aux fins d'éloignement social et la recherche d'hébergement pour réduire la surpopulation dans les refuges.
- Les refuges et autres organismes à but non lucratif peuvent faire une demande de financement [ici](#).

Soutien aux refuges et aux centres d'aide pour femmes et victimes de violence sexuelle

- Jusqu'à 50 millions de dollars seront versés aux refuges et centres d'aide pour femmes et victimes de violence sexuelle du Canada, afin de les aider à gérer ou à prévenir l'écllosion de la maladie dans leurs établissements.
- Ces fonds comprennent jusqu'à 10 millions de dollars qui seront versés au réseau de 46 refuges d'urgence dans les réserves et au Yukon de Services aux Autochtones Canada, pour aider les femmes et les enfants autochtones fuyant la violence.
- En outre, 44,8 millions de dollars sur cinq ans ont été annoncés pour construire 12 nouveaux refuges, ce qui portera à 58 le nombre de refuges financés dans le cadre du programme. Cet investissement aidera à protéger et à appuyer les femmes et les filles autochtones qui subissent ou fuient la violence.
- Le gouvernement du Canada investira aussi 40,8 millions de dollars pour aider à couvrir les coûts opérationnels de ces nouveaux refuges au cours des cinq premières années, et 10,2 millions de dollars par an par la suite.
- De plus, un financement d'un million de dollars par année est accordé, dès cette année, afin de favoriser le dialogue avec les dirigeants et les fournisseurs de services métis concernant la mise en place de refuges et de projets communautaires de prévention de la violence à l'intention des femmes, des filles, des personnes LGBTQ et des personnes bispirituelles métisses.

Soutien à la santé des Premières Nations et des Inuits

- La demande de financement des besoins en santé publique communautaire des communautés des Premières Nations et des Inuits peut être soumise aux bureaux de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de chacune des régions (par le biais de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique).
- Les demandes de financement peuvent porter sur (sans s'y limiter) :
 - les besoins cernés pour mettre à jour et activer les plans de lutte contre la pandémie;
 - la capacité de la santé publique et des soins de santé primaires à répondre à l'épidémie de COVID-19;
 - l'harmonisation des efforts de réponse en fonction des preuves;
 - la réponse aux besoins immédiats à court terme.
- Un [guide communautaire](#) a été créé pour aider les Premières Nations à accéder à ces fonds et des discussions régulières ont lieu avec le groupe de travail sur la santé publique des Inuits (lequel est composé d'organisations représentant les Inuits et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux).

Soutien à la gestion des urgences dans les réserves

- Les communautés des Premières Nations peuvent avoir besoin de services d'aide d'urgence, qui peuvent être offerts par l'entremise du [Programme d'aide à la gestion des urgences \(PAGU\)](#).
- À l'heure actuelle, l'aide du PAGU est destinée à assurer l'intervention immédiate des Premières Nations en matière de santé et de sécurité liées à la COVID-19, en plus des autres dépenses qui seraient normalement assumées par le PAGU.

Soutien pour le Programme d'aide au revenu dans les réserves

- Le gouvernement du Canada investit 270 millions de dollars en supplément au [Programme d'aide au revenu dans les réserves](#). Cela aidera le Programme à répondre à la hausse de la demande et, ainsi, aider les personnes et les familles à couvrir leurs dépenses essentielles. De plus, ces fonds aideront l'embauche de personnel supplémentaire pour mieux servir les communautés des Premières Nations et mettre en lien des gens avec d'autres programmes du gouvernement.

Soutien aux aînés

Réduction du retrait minimal des fonds enregistrés de revenu de retraite

- Pour 2020, le montant minimal des retraits exigé des fonds de revenu de retraite (FERR) a été réduit de 25 %.

Paiement unique aux aînés admissibles à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti (non imposable)

- Le gouvernement du Canada fournit un soutien financier supplémentaire de 2,5 milliards de dollars pour un paiement unique non imposable de 300 \$ versé aux personnes âgées admissibles à la Sécurité de la vieillesse (SV) et de 200 \$ supplémentaires pour les personnes âgées admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG). Les personnes admissibles à la SV et au SRG recevront donc 500 \$ pour les aider à assumer les coûts supplémentaires attribuables à la COVID-19.
- Le gouvernement du Canada prolonge aussi temporairement les versements du SRG et de l'Allocation pour les aînés dont les renseignements sur le revenu de 2019 n'ont pas fait l'objet d'une cotisation. Les aînés les plus vulnérables continueront alors de toucher leurs prestations durant cette période où ils en ont le plus besoin. Pour éviter une interruption des versements, on encourage les aînés à fournir les renseignements sur leur revenu de 2019 dès que possible, et au plus tard le 1^{er} octobre 2020.

Investissements supplémentaires dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

- Le gouvernement du Canada investira 20 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour financer des projets qui soutiennent les personnes âgées touchées par la pandémie.
- Les organismes qui avaient reçu un financement dans le cadre de l'appel de propositions de 2019-2020 ont eu la possibilité d'utiliser leur financement pour fournir des services immédiats et essentiels aux personnes âgées touchées par la COVID-19. Les organismes financés qui ne sont pas en mesure de fournir les services de leur projet pendant la pandémie auront jusqu'à deux ans pour terminer leurs projets.
- Le gouvernement du Canada a également annoncé un financement de 9 millions de dollars à Centraide United Way Canada pour travailler avec les communautés de chaque province et territoire afin de soutenir les aînés vulnérables et isolés. Le financement versé à Centraide United Way Canada sera acheminé par ses partenaires régionaux et locaux à des organismes de bienfaisance et à des organismes sans but lucratif de la collectivité qui travaillent avec les aînés canadiens. Les projets fourniront des services pratiques aux aînés canadiens, tels que la livraison d'épicerie, de médicaments et d'autres articles nécessaires, ou permettront de téléphoner aux aînés pour évaluer leurs besoins et les mettre en contact avec des organismes de soutien communautaire.

Soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés

Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants

- La Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) permet de fournir une aide financière d'urgence aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés de niveau secondaire et postsecondaire qui sont incapables de se trouver un emploi en raison de la COVID-19. Elle est également offerte à ceux qui travaillent, mais qui ne gagnent pas plus de 1 000 \$ (avant impôts) au cours de la période de quatre semaines visée par la demande.
- Elle fournit 1 250 \$ toutes les quatre semaines aux étudiants admissibles ou 2 000 \$ toutes les quatre semaines aux étudiants ayant un handicap ou des enfants de moins de 12 ans ou d'autres personnes à charge.
- Elle est offerte du 10 mai au 29 août 2020. Les demandes seront acceptées jusqu'au 30 septembre 2020.
- Les personnes suivantes peuvent bénéficier de la PCUE :
 - les étudiants inscrits à un programme d'études postsecondaires qui mènent à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, à tout moment entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 août 2020;
 - les personnes ayant terminé ou arrêté leurs études postsecondaires en décembre 2019 ou après;
 - les étudiants qui prévoient compléter leurs études secondaires en 2020 ou ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en 2020 (ou qui ont reçu un certificat d'équivalence d'études secondaires) et qui se sont inscrits à un programme d'études postsecondaires débutant avant le 1^{er} février 2021.
- Un étudiant ou un nouveau diplômé n'est pas admissible à la PCUE s'il reçoit la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou des prestations d'assurance-emploi.
- Si vous n'avez pas un profil existant avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), vous devez téléphoner au 1-800-959-8281 pour fournir votre numéro d'assurance sociale (NAS) avant de présenter votre demande de PCUE.
- Les étudiants qui sont admissibles à la PCUE doivent faire une nouvelle demande à toutes les quatre semaines. Pour ce faire, cliquez [ici](#).

Enseignement postsecondaire pour les étudiants inuits, des Premières Nations et de la Nation métisse

- Le gouvernement du Canada alloue 75,2 millions de dollars supplémentaires (en plus des fonds versés dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire) aux étudiants inuits, des Premières Nations et de la Nation métisse qui font des études postsecondaires.
- Les personnes suivantes peuvent bénéficier de ces fonds :
 - les étudiants des Premières Nations : veuillez communiquer avec le bureau de votre conseil de bande ou l'organisation qui administre le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire;
 - les étudiants inuits : veuillez communiquer avec votre organisation inuite de revendication territoriale respective;
 - les étudiants de la Nation métisse : veuillez communiquer avec votre organisation membre respective.

Programme canadien de prêts aux étudiants

- Grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), les étudiants qui poursuivent actuellement des études à un niveau postsecondaire et les nouveaux étudiants qui commenceront des études à un niveau postsecondaire en 2020-2021 auront accès aux mesures d'aide suivantes lors de leur session d'automne :
 - le montant des Bourses d'études canadiennes (BEC) sera doublé pour les étudiants à temps plein et à temps partiel, les étudiants ayant une invalidité permanente et les étudiants ayant des personnes à charge (enfants de moins de 12 ans);
 - les contributions attendues des étudiants et des conjoints d'étudiants ne seront pas prises en compte dans le calcul des besoins financiers de l'étudiant afin d'augmenter le nombre d'étudiants admissibles à l'aide financière;
 - le plafond hebdomadaire des prêts d'études canadiens passera de 210 \$ à 350 \$.

Moratoire sur le remboursement des prêts d'études canadiens

- À compter du 30 mars 2020, le gouvernement a instauré un moratoire de six mois pendant lequel aucun remboursement des prêts d'études canadiens ne sera imposé aux bénéficiaires de prêts. Aucun paiement ne sera requis, et les intérêts ne seront pas accumulés pendant cette période.
- L'interruption du remboursement se fait automatiquement; les étudiants n'ont pas à présenter de demande.
- Veuillez consulter <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants.html> pour obtenir plus d'information sur les prêts et bourses d'études canadiens.

Soutien aux entreprises autochtones

Il existe des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises, y compris des mesures spécifiques aux entreprises autochtones. Ces mesures incluent de l'aide pour éviter les mises à pied et pour accéder au crédit. Veuillez consulter le [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#) du gouvernement du Canada pour obtenir plus de détails.

Pour en savoir plus, consultez le

[Plan d'intervention économique du Canada](#) pour répondre à la COVID-19.